



Obligation alimentaire envers ascendant

Par **miclade**, le **18/01/2017** à **10:49**

Bonjour,
ma mère est accueillie dans un EPHAD depuis 2 ans. Elle est atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle disposait de fonds personnel nous ayant, jusqu'ici, permis de financer la différence entre le montant de sa retraite et le coût réel de l'hébergement en EPHAD. Ce fond personnel arrive à épuisement fin mars.
Nous sommes 4 enfants et pas tous en mesure de subvenir au paiement de ce financement.
-Devons nous recourir à un service social, et si oui lequel? (service social de secteur ou service social spécialisé)
-Étant donné le délai assez court nous séparant de la cessation de paiement, jusqu'alors adressé au Trésor Public, devons nous en informer d'autres organismes ?
En vous remerciant à l'avance de vos réponses